Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260322-2026_018-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX**
**Département d'Ille et Vilaine**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
**Présents** : M. LE GRAND Frédéric, Mme FLAUX Bénédicte, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme BEREST Audrey, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline
**Secrétaire de Séance** : M. DERRIEN Kyllian

**Date de convocation** : 16 mars 2026

**********

## Délibération n° 2026-018 - Election des adjoints au maire

**Le conseil municipal,**
**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
**Considérant** que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après** :
**1er tour de scrutin**
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 04
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06
Ont obtenu :
– Liste de M. Didier GOLLANDEAU : 11 (onze) voix

**La liste de M. Didier GOLLANDEAU** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

**M. GOLLANDEAU Didier 1ER adjoint, Mme DERRIEN Audrey, 2ème adjointe, M. BERTOT Mathieu, 3ème adjoint, Mme MUNIER Delphine, 4ème adjointe.**

Suivent les signatures

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 22 mars 2026

Le secrétaire de séance,
M. DERRIEN Kyllian

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le